**FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE**

**BLENDED LEARNING B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, BC, BR BE Mesurage BE Vérifications BE Essai**

**SUIVANT LA NORME NF C 18-510**

**RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

**L’article R4544-10 du Code du Travail**, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

**LA NORME NF C18-510 ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUE**

Elle propose des mesures de prévention en vue d’assurer la sécurité des personnes contre les dangers d’origine électrique lorsqu’elles effectuent un travail dans un environnement électrique.

**PUBLIC VISE :**

Personnel électricien ou électromécanicien chargé uniquement en BT :

- d'exécuter des consignations et des interventions générales,

- de diriger des travaux hors tension.

**PREREQUIS :**

Avoir minimum 18 ans et comprendre le français.

Pré requis techniques :

* Ordinateur multimédia
* Casque audio et un environnement calme
* Connexion internet fiable

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Parcours e learning au format SCORM.

* **Moyens pédagogiques :**
* Plateforme LMS didactique
* \*LMS : Learning Management System généralement traduit par plateforme de formation (gestion de formation, des résultats, de la diffusion des contenus…)
* Image 3D , film, jeux pédagogiques
* Connexion valable par utilisateur 1 mois. Tout mois dépassé est refacturé
* **Moyens d’encadrement :**
* Formateurs qualifiés en tutorat
* **Moyens matériel ( partie pratique )  :**
* Salles de formations équipées
* Vidéoprojecteur
* Logiciel de formation (théorique et pratique)
* Diaporama
* Equipement de Protection Individuel (EPI)
* Armoire électrique

**SUIVI ET EVALUATION DES ACQUIS :**

* **Evaluation**
* Chaque chapitre débute par une évaluation des connaissances, en fonction du résultat de cette évaluation , l’apprenant pourra passer directement au chapitre suivant ou devra suivre le cours correspondant à ce chapitre.
* A la fin de chaque chapitre une évaluation sommative sous forme de quizz sera proposée à l’apprenant afin de valider les connaissances du chapitre et passer au chapitre suivant
* A l’issue du parcours e learning, une formation pratique est obligatoire afin de valider la capacité à appliquer les consignes de sécurité. Lors de cette formation pratique, un test théorique et pratique de validation seront passés par le candidat afin de lui délivrer son titre d’habilitation.

Formation à planifier dans les 2 mois qui suivent la fin du parcours e learning.

* **Suivi**
* Attestation de présence individuelle
* Délivrance d’une attestation de formation

**CONTENU**

Tutoriel d'utilisation (3 minutes)

 Les grandeurs électriques (10 minutes)

Les effets du courant électrique (10 minutes)

Prévention des risques (15 minutes)

Ouvrage ou installation : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels (5 minutes)

L'environnement électrique pour électricien (15 minutes)

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation (15 minutes)

Evaluation des risques : les principes généraux de prévention (10 minutes)

Fonctions des matériels électriques en basse tension et très basse tension (10 minutes)

Les interventions générales - Spécificités BR (20 minutes)

Spécificités B1 B1V (15 minutes)

Le chargé de travaux électriques - Spécificités B2 B2V (15 minutes)

Le chargé de consignation - Spécificité BC (25 minutes)

Spécificités B2V Essai (10 minutes)

Spécificités BE Mesurage BE Vérifications (15 minutes)

Spécificités BE Essai (10 minutes)

**LIEU  ( partie pratique ) :**

SAINT OUEN L’AUMONE (95) ou VIRY CHATILLON (91) OU EN INTRA SUR SITE CLIENT

**DUREE :**

7 heures (partie e learning)

La durée de ce parcours e learning est une durée moyenne et peut considérablement varier en fonction du niveau de connaissance de l’apprenant, de ses capacités d’utilisation de l’outil informatique et des moyens techniques mis à sa disposition

4 heures (partie pratique)

**PERIODE :**

A définir selon disponibilités

**COUT :**

Suivant convention de formation